

EXANE PLEIADE PERFORMANCE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

| | |
|---|-----------|
| rapport d'activité | 4 |
| rapport du commissaire aux comptes | 13 |
| comptes annuels | 17 |
| <i>bilan</i> | 18 |
| <i>actif</i> | 18 |
| <i>passif</i> | 19 |
| <i>hors-bilan</i> | 20 |
| <i>compte de résultat</i> | 21 |
| <i>annexes</i> | 22 |
| <i>règles & méthodes comptables</i> | 22 |
| <i>évolution actif net</i> | 25 |
| <i>compléments d'information</i> | 26 |
| inventaire | 36 |

| | |
|------------------------------------|--|
| Société de gestion | EXANE ASSET MANAGEMENT (“ EXANE AM ”) 6, rue Mesnars 75002 Paris. |
| Dépositaire et conservateur | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18. |
| Commissaire aux comptes | PRICEWATERHOUSECOOPER AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly/Seine Cedex. Représenté par Monsieur Frédéric SELLAM |
| Commercialisateur | EXANE ASSET MANAGEMENT |

rapport d'activité

I – POLITIQUE DE GESTION, PERFORMANCE ET RISQUES

A. POLITIQUE DE GESTION

1. Caractéristiques principales

| | |
|-----------------------------------|---|
| OBJECTIF DE GESTION | <p>A travers une stratégie long/short actions réalisée dans son fonds maître Exane Pléiade Fund (le « FCP Maître ») et, l'utilisation de contrats financiers destinés à créer une exposition de l'ordre de 160% sur son fonds maître, Exane PLEIADE PERFORMANCE (le «FCP») vise à réaliser une performance absolue, régulière et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.</p> <p>En raison des contrats financiers utilisés et, dans une moindre mesure, en raison des frais de gestion prélevés au niveau du FCP nourricier, la performance du FCP nourricier est modifiée par rapport à la performance du FCP Maître.</p> <p><i>L'objectif de gestion du FCP Maître vise à réaliser une performance absolue, régulière et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.</i></p> |
| INDICATEUR DE REFERENCE | <p>Eu égard à l'objectif de gestion et de performance du FCP, aucun indicateur de référence n'est réellement pertinent.</p> |
| STRATEGIE D'INVESTISSEMENT | <p>Technique de gestion et univers d'investissement</p> <p>Le FCP est un fonds nourricier. Son exposition cible à son FCP Maître : « Exane Pleiade Fund – Part I : FR0010277285 » est de 160%.</p> <p>Cette exposition cible est construite par des investissements directs dans le FCP Maître et en utilisant des contrats financiers de type swap de performance. L'utilisation des contrats financiers dans le FCP nourricier modifie de manière importante son exposition par rapport à un simple investissement en direct dans le FCP Maître.</p> <p>A titre accessoire, le FCP investit en liquidités.</p> <p>La stratégie d'investissement du FCP Maître est décrite ci-après :</p> <p>Univers d'investissement</p> <p>La gestion du FCP Maître repose sur une stratégie de type long/short equity.</p> <p>La construction de cette stratégie long/short equity s'effectue directement au niveau du FCP Maître, ou, en règle générale indirectement par l'intermédiaire de la gamme d'OPC et fonds d'investissement gérés par Exane Asset Management en long/short equity ou en long only, l'exposition directionnelle au risque marchés actions faisant alors l'objet d'une couverture (les « Fonds Sous-Jacents »). La stratégie d'investissement étant de type performance absolue, le FCP n'a pas de biais directionnel significatif et durable.</p> <p>Technique de gestion</p> <p>Ces stratégies long / short equity consistent à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées, et, en couverture, un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées.</p> <p>La construction des positions acheteuses effectuée directement par le FCP Maître ou par l'intermédiaire des Fonds Sous-Jacents s'opère soit par l'achat direct d'actions soit par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type SWAP, CFD ou contrat à terme.</p> <p>La construction des positions vendeuses effectuée directement par le FCP Maître ou, en règle générale, par l'intermédiaire des Fonds Sous-Jacents s'effectue par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type SWAP, CFD ou contrat à terme, permettant de vendre une valeur, un secteur ou un indice général.</p> <p>Les CFD (contract for difference) sont des contrats financiers de gré à gré permettant de s'exposer aux fluctuations (positives ou négatives selon le sens de l'opération) d'actions, de paniers d'actions ou d'indices sans devoir posséder ou emprunter les instruments financiers sous-jacents.</p> <p>Ces transactions constituent une technique d'arbitrage permettant de réduire l'exposition du fonds au risque de marché ou à un risque sectoriel spécifique. Le risque induit par une ou plusieurs expositions à la baisse sur des titres ne doit pas être vu isolément mais en considération du portefeuille global et des titres similaires détenus par le fonds à l'achat. Dès lors, le risque lié à une vente de titres dans ce contexte n'est pas absolu, mais doit toujours être vu comme un risque relatif. Pour réaliser leurs objectifs de gestion, les Fonds Sous-Jacents dans lesquels le FCP investit pourront intervenir sur l'ensemble des marchés mondiaux, avec une dominante européenne. A titre accessoire, le FCP peut donc avoir une exposition au risque marché émergent.</p> <p>Processus de gestion des Fonds Sous-Jacents du FCP Maître</p> <p>Les décisions d'investissement au sein des Fonds Sous-Jacents reposent essentiellement sur l'analyse croisée des approches suivantes :</p> <p>scenario « top down » : approche macro-économique, anticipation des perspectives de croissance des différentes industries et zones géographiques suivies, détermination de thématiques d'investissement.</p> <p>analyse sectorielle transversale : évolution de la chaîne de valeur, maturité des marchés locaux, perspectives de concentration, réglementation, situation du cycle économique.</p> <p>approche « bottom-up » fondamentale : analyse des forces et faiblesses des sociétés, positionnement stratégique, qualité du management et des résultats, valorisation.</p> <p>analyse des flux : identification du statut boursier des valeurs, rotation sectorielle, critères techniques.</p> <p>Des outils quantitatifs d'aide à la décision peuvent être utilisés mais les décisions finales d'investissement sont discrétionnaires.</p> <p>Politique d'allocation du FCP Maître</p> <p>Les allocations du FCP Maître au sein de la gamme long/short equity d'Exane Asset Management sont plus stratégiques que tactiques ; leur évolution se fait donc généralement de manière graduelle. Les facteurs d'allocation dépendent essentiellement, pour chaque fonds, du potentiel de performance attendu (maturité du processus, séniorité de l'équipe de gestion) au regard des facteurs de risques spécifiques du fonds (niveaux moyens d'exposition au marché, de concentration et de liquidité).</p> <p>L'allocation maximum d'un Fonds Sous-Jacent au sein du FCP Maître est plafonnée à 20%.</p> <p>L'exposition nette au risque marchés actions du FCP Maître évolue entre -5% et 20%.</p> <p>Le FCP Maître fera l'objet d'un suivi et d'une gestion des risques visant à ne pas excéder une volatilité historique annualisée des valeurs liquidatives de 5% sur longue période.</p> |

| | INSTRUMENTS FINANCIERS UTILISES | | Dépôt | Liquidités | Emprunts d'espèces |
|--------------------------------|--|--|---|--|---|
| | Organisme de Placement Collectif (OPC) | TITRES DE CREANCE (TCN, Instruments du marché monétaire, obligations, EMTN) | | | |
| FOURCHETTE DE DETENTION | 100% | Accessoire | [0% ; 100%] | Accessoire | [0% ; 10%] |
| TYPE D'UTILISATION | Construction de la stratégie <i>long/short equity</i> et accessoirement pour la gestion de la trésorerie | Gestion de la trésorerie | Gestion de la trésorerie | Gestion des flux de souscription rachat du FCP | Utilisation temporaire dans la situation où le compte espèce du FCP venait à être temporairement débiteur en raison de ses opérations |
| CRITERE DE SELECTION | OPC Maître « Exane PLEIADE Fund – Part I » gérés par Exane AM ou OPC monétaire | Taux de rémunération | Taux de rémunération | n.a. | n.a. |
| CRITERE DE SELECTION | taux de rémunération sur les OPC monétaires | Emetteurs souverains, bancaires ou privés et maturité résiduelle maximale de 3 mois | Notation minimale de l'établissement de crédit de A1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de P1 dans l'échelle de notation de Moody's | n.a. | n.a. |
| CRITERE DE SELECTION | n.a. | Notation court terme minimale équivalente à A1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou à P1 dans l'échelle de notation de Moody's | n.a. | | n.a. |

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

2. Typologie des opérations financières

a. Instruments financiers dérivés

| NATURE DES CONTRATS FINANCIERS ET DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES UTILISES | NATURE DES MARCHES D'INTERVENTION | | | NATURE DES RISQUES | | | | | NATURES DES INTERVENTIONS | | | |
|---|-----------------------------------|-------------------|----------------------|--------------------|------|--------|--------|--------------|---------------------------|------------|-----------|-----------------------|
| | Marchés réglementés | Marchés organisés | Marchés de gré à gré | Action | Taux | Change | Crédit | Contrepartie | Couverture | Exposition | Arbitrage | Autre(s) stratégie(s) |
| CONTRAT A TERME | | | | | | | | | | | | |
| Actions | | | | | | | | | | | | |
| Taux | | | | | | | | | | | | |
| Indices | | | | | | | | | | | | |
| OPTIONS | | | | | | | | | | | | |
| Actions | | | | | | | | | | | | |
| Taux | | | | | | | | | | | | |
| Change | | | | | | | | | | | | |
| Indices | | | | | | | | | | | | |
| SWAPS, CFD | | | | | | | | | | | | |
| Actions | | | | | | | | | | | | |
| OPC | | | • | • | | | | • | | • | | |
| Taux | | | | | | | | | | | | |
| Change | | | | | | | | | | | | |
| Indices | | | | | | | | | | | | |
| CHANGE A TERME | | | | | | | | | | | | |
| Devise | | | | | | | | | | | | |
| DERIVES DE CREDIT | | | | | | | | | | | | |
| Credit default swap (CDS) | | | | | | | | | | | | |
| First Default | | | | | | | | | | | | |
| First Losses CDS | | | | | | | | | | | | |
| Credit link notes | | | | | | | | | | | | |
| BON DE SOUSCRIPTION | | | | | | | | | | | | |
| Actions | | | | | | | | | | | | |

Les contreparties du FCP utilisés dans le cadre des contrats financiers sont des établissements de crédit ou entreprises d'investissement de premier rang sélectionnés par la société de gestion. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la politique de meilleure exécution de la société de gestion disponible sur son site internet : www.exane-am.com (rubrique « informations réglementaires ») ; ou sur simple demande auprès de la société de gestion. L'exposition du FCP construite via un instrument à dérivé intégré ou un contrat financier fait l'objet de la signature d'un contrat entre la société de gestion pour le compte du FCP et la contrepartie. La contrepartie ne dispose pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP ou sur l'actif sous-jacent du contrat financier.

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés : entre 0 et 100% de l'actif net avec une exposition moyenne de l'ordre de 60% soit une exposition brute totale sur le maître de 160% de l'actif net.

Identité de la/des contreparties à ces transactions financières dérivées :

- JP Morgan Securities plc
- Exane Derivatives
- Société Générale
- Natixis

Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie : espèces.

b. Information sur la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

i. Principes généraux

Les garanties financières reçues par le Compartiment prennent la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces. Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont définies dans la procédure de gestion des risques de la société de gestion. La politique de décote est fonction de la nature des actifs reçus en garantie.

ii. Actifs éligibles en tant que garanties financières

Les actifs éligibles en tant que garanties financières sont les suivants :

- a) liquidités;
- b) obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère européen, régional, ou mondial;
- c) actions ou parts émises par des OPC du type monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidiennement et classés AAA ou son équivalent;
- d) actions ou parts émises par des OPCVM investissant dans les obligations/actions mentionnées sous les points (v) et (vi) ci-dessous;
- e) obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adéquate; ou
- f) actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs d'un état faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important.

iii. Règles applicables aux garanties financières

Le Compartiment qui conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, veille à ce que toutes les garanties financières servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectent les critères suivants:

- a) liquidité : toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et négociée sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents ;
- b) évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation à une fréquence quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne sont pas acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées.
- c) qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues sous forme de titres par le Compartiment sont émises par des émetteurs de premier ordre.
- d) corrélation: les garanties financières reçues sous forme de titre par le Compartiment sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne sont pas hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- e) diversification des garanties financières: aucun émetteur de titres reçus en garantie ne doit représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment toutes contreparties confondues.

iv. Règles applicables à la réutilisation des espèces/liquidités reçues par le Compartiment

Les liquidités reçues par le Compartiment en tant que garanties financières ne peuvent faire l'objet que des utilisations suivantes :

- a) dépôt ;
- b) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- c) utilisées dans une prise en pension livrée ;
- d) investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières reçues autres que les liquidités ne font pas l'objet d'un réinvestissement, d'une vente ou d'un nantissement.

d. Informations relatives au règlement européen 2015/2365 sur la transparence des opérations de financement sur titres et la réutilisation (SFTR)

Les Informations suivantes sont des données non auditées.

1. Informations Générales:

- a. Valeur de marché en montant et en pourcentage de l'actif net du compartiment par type d'opération financière:

Contrats d'échange sur rendement global (TRS):

| Fonds | Valeur Boursière | Actif Net au 31/12/2018 | Valeur Boursière % |
|---------------------------|------------------|-------------------------|--------------------|
| Exane Pleiade Performance | -2 389 367,68 | 178 212 189,29 | -1,34% |

2. Données sur la concentration :

a. Top 10 des émetteurs d'actions cotées utilisés en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres :

Aucune opération d'acquisitions temporaires de titres n'est ouverte au 31 Décembre 2018.
Les garanties reçues sur les contrats d'échange sur rendement global sont constituées d'espèces.

b. Top 10 des contreparties d'opérations de financement sur titres:

Opération d'acquisition temporaire de titres (prêt/emprunt de titres, prise/mise en pension): Aucune opération n'est ouverte au 31 Décembre 2018.

Contrat d'échange sur rendement global:

- JP Morgan Securities plc
- Exane Derivatives
- Société Générale
- Natixis

3. Données d'opérations agrégées:

a. Tableau récapitulatif:

| | PENSIONS | TRS |
|--|----------|-----------------------|
| Type et qualité du collatéral | | |
| liquidité | N/A | Oui |
| Instruments financiers | N/A | N/A |
| Devise du collatéral | | |
| liquidité | N/A | EUR |
| Instruments financiers | N/A | N/A |
| Échéance de la garantie | | |
| liquidité | N/A | N/A |
| Instruments financiers | N/A | N/A |
| Domiciliation des contreparties | N/A | France et Royaume Uni |
| Règlement et compensation | N/A | règlement bilatéral |

La maturité des opérations ouvertes au 31 décembre 2018 s'échelonne entre 1 et 3 mois.

4. Données sur la réutilisation des garanties:

- Actions cotées : le FCP ne reçoit pas d'actions cotées reçues en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres.

- Les liquidités peuvent être réemployées de la manière suivante* :

- i. Dépôt
- ii. investies dans des obligations d'État de haute qualité
- iii. utilisées dans une prise en pension livrée
- iv. investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme

*aucun seuil de réutilisation du collatéral n'est défini dans le prospectus

5. Conservation des garanties reçues:

100% des actifs en garantie sont déposés chez notre dépositaire SG Securities Services Paris, 75886 Paris Cedex 18. Les espèces sont gérées dans leur ensemble. Le processus de gestion des investissements ne distingue pas spécifiquement les espèces reçues à titre de garantie des autres espèces.

6. Conservation des garanties données:

Les liquidités postées en tant que garanties financières auprès de la contrepartie d'un compartiment sont conservées au niveau de cette entité sans ségrégation.

7. Données sur les revenus et les coûts:

La rémunération et les coûts associés issus des opérations d'acquisition temporaires d'actions cotées ou des opérations sur instruments financiers dérivés de type contract for difference (CFD) ou des opérations de SWAP, est entièrement acquise au compartiment. Ces données sont disponibles dans les états financiers.

B- INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Calcul du levier selon la méthode brute au 31 décembre 2018 : 165%

Calcul du levier selon la méthode de l'engagement au 31 décembre 2018 : 165%

Information sur la mesure du risque global :

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

Les risques encourus sur le FCP sont :

- **Risque en capital** : le FCP ne comporte aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque action** : le FCP étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions. Ce risque inclut :
 - **l'exposition au risque lié à l'investissement dans des petites et moyennes capitalisations**. Ces titres peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante ;
 - **l'exposition au risque marchés émergents** qui présentent des conditions de fonctionnement et de surveillance qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- **Risque lié à la technique de couverture** : les stratégies de gestion induisent certains risques spécifiques liés par exemple à l'existence d'expositions à la baisse sur certains titres. Ces risques peuvent se traduire par une baisse de la valeur des actifs gérés en cas de surperformance de ces titres par rapport au portefeuille investi à l'achat. En outre, la technique d'arbitrage mise en œuvre peut également générer une rotation importante du portefeuille.
- **Risque de crédit** : le FCP, ainsi que les Fonds Sous-Jacents sont exposés au risque de crédit du fait de l'investissement dans des titres de créance d'émetteurs privés pour la gestion de leur poche monétaire. Le risque de crédit correspond au cas de figure où l'émetteur ne peut pas faire face à ses engagements. La probabilité d'un tel événement est toutefois faible dans la mesure où les Fonds Sous-Jacents n'investissent que dans des titres d'émetteurs de première catégorie, sur des maturités généralement inférieures à trois mois.
- **Risque de taux** : le FCP, ainsi que les Fonds Sous-Jacents sont exposés au risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) et, au risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.
- **Risque de contrepartie** : le FCP et les Fonds Sous-Jacents peuvent encourir des pertes au titre de leurs engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur leurs opérations de swaps, de CFD, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le choix des instruments financiers ou des Fonds Sous-Jacents est à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas investi dans les instruments les plus performants à tout moment.
- **Risque de surexposition** : il existe un risque de surexposition dans les OPC ou Fonds d'Investissement Sous-Jacents, du fait de la possibilité d'exposer leurs actifs de plus de 100% sur les marchés d'actions par l'emploi d'instruments dérivés.
- **Risque de liquidité** : le FCP et les Fonds Sous-Jacents sont investis dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels les gérants initient ou liquident les positions.
- **Risque de change** : les Fonds Sous-Jacents peuvent comporter à titre accessoire des actifs libellés dans des devises différentes de leur devise de référence. La valorisation des Fonds Sous-Jacents peut être affectée par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de référence et ces autres devises ou par une éventuelle modification en matière de contrôle des changes.

C- INFORMATION SUR LA PERFORMANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

En 2018, le fonds réalise une année médiocre. Certains facteurs exogènes peuvent en expliquer une partie : d'une part, les incertitudes autour du Brexit et la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine ont compliqué la lecture « bottom-up » des sociétés et, d'autre part, l'évolution de la structure du marché avec plus d'acteurs quantitatifs rend l'activité de trading sur base fondamentale moins rentable. Nous constatons également une asymétrie désavantageuse sur les plus grosses pertes subies par rapport aux plus gros gains enregistrés. Nous avons trop laissé filer nos pertes et pris trop vite nos gains sur cette année – nous devons corriger ce biais. Enfin, nos couvertures ont trop souvent été exposées à la zone nordique moins cyclique, plus défensive, mais plus chère.

Sur l'année, nous avons généré de l'alpha dans les secteurs suivants :

Le secteur de la banque contribue positivement notamment grâce aux positions longues en début d'année sur les banques nordiques comme SEB Bank et DNB, mais aussi grâce à des couvertures rémunératrices sur certaines banques italiennes et espagnoles notamment dans le courant de l'été.

Au sein du secteur des ressources de base, nous générons de l'alpha sur les positions de couverture en Aurubis, Imerys, Salzgitter et sur la position longue en Elkem que nous avons mise en place en début d'année et que nous avons réduite au plus haut.

Nous générons de l'alpha dans le secteur des services aux collectivités grâce à nos positions longues en Eon et Enel, deux valeurs de fond de portefeuille, Eon pour jouer les synergies avec Innogy et Enel étant la valeur offrant le meilleur mix value et croissance à la fois. Nous avons également généré de l'alpha en trading sur Centrica.

Sur l'année, nous avons cédons de l'alpha dans les secteurs suivants :

Le secteur de la technologie est le pire contributeur sur l'année avec comme principaux détracteurs, Atos et STMicroelectronics en long et Dassault Systèmes en couverture. Atos n'a pas été récompensée de sa politique d'acquisition et a publié des chiffres relativement décevants sur l'année ; STM a subi de plein fouet le retournement du sentiment sur le marché des semiconducteurs et Dassault a énormément « reraté » jusqu'à la fin de l'été.

Le stock picking au sein du secteur des télécoms a continué d'être coûteux en 2018 avec notre exposition historique longue en valeur zone euro comme Vodafone face à des valeurs nordiques Telenor, Elisa et Telia, la surperformance de ces dernières étant de l'ordre de 40% sur l'année par rapport à Vodafone.

Enfin, le secteur de la santé a coûté également, notamment à cause de la débâcle sur Fresenius tout au long de l'année autour du deal avorté sur Akorn et de son warning début décembre, de la perte sur la valeur DBV en raison son incapacité à pénétrer comme prévu le marché de l'allergie aux arachides et enfin, de la position de couverture en GN Store qui a poursuivi son ascension malgré des nouveaux concurrents dans le métier.

Conclusion 2018, perspectives 2019 :

Au cours d'une année très compliquée sur les marchés et pour la gestion active, le fonds affiche une performance décevante. Ces années font partie des cycles de marché ; la création d'alpha y est plus difficile et la robustesse des modèles de construction de portefeuille y est mise à l'épreuve. Fidèles à notre philosophie et à notre organisation, nous abordons 2019 avec un modèle renforcé, en ayant à nouveau gommé certains biais, afin de restituer aux investisseurs l'alpha créé secteur par secteur.

| PLEIADE PERFORMANCE | 30/12/2016 | 29/12/2017 | 31/12/2018 | |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| PART | Valeur liquidative | Valeur liquidative | Valeur liquidative | Perf YTD 2018 |
| PPI | 15 960,19 | 15851,42 | 15 181,29 | -4,23% |
| PPP | 147,86 | 146,13 | 139,25 | -4,71% |

D- COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2018 le portefeuille était composé de la façon suivante :

| GRUPE DE VALEURS | MONTANT DE L'ACTIF en Euro |
|---|----------------------------|
| DEPOTS | - |
| OPC MAÎTRE | 171 259 197,16 |
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES | - |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES | - |
| TITRES DE CREANCES | - |
| OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES – TITRES FINANCIERS EMPRUNTES | - |
| CONTRATS FINANCIERS | - |
| CREANCES | 2 496 007,11 |
| COMPTES FINANCIERS | 7 276 439,76 |
| TOTAL ACTIF | 181 031 644,03 |

PORTEFEUILLE :

| Éléments du portefeuille | Pourcentage rapporté au total des actifs de l'OPC au 31.12.2018 | Acquisition / Cession | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--------------------------|---|-----------------------|----------------|----------------|
| OPC | 95% | -174 871 248,4 | 171 259 197,16 | 346 130 455,59 |

Composition détaillée de l'actif

Conformément à l'article L. 214-17 du Code Monétaire et Financier, la composition de l'actif jointe en annexe est établie au jour de l'établissement de la dernière valeur liquidative du semestre et comprend les informations suivantes :

- Un inventaire détaillé du portefeuille en précisant les quantités et la valeur des instruments financiers ;
- L'actif net ;
- Le nombre de parts ou actions en circulation ;
- La valeur liquidative ;
- Les engagements hors bilan.

E-PERSPECTIVES D'AVENIR

Le FCP va continuer à être géré conformément à sa politique de gestion.

F - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La société de gestion n'a pas, à sa connaissance, d'évènements importants à signaler depuis la clôture de l'exercice.

G- MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Conformément aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code Monétaire et Financier, les informations relatives aux modalités de prise en compte, dans la politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont définies dans la politique sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance de Exane Asset Management disponible sur le site Internet de la société de gestion dans la rubrique « Informations réglementaires » : www.exane-am.com.

II – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les documents listés ci-dessous sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion dans la rubrique « Informations réglementaires » : www.exane-am.com.

A. DROIT DE VOTE DES ACTIONNAIRES

Conformément à l'article 319-22 du Règlement général de l'AMF (« RG AMF »), nous vous informons que la société de gestion a établi une politique de vote et a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions des sociétés détenues en portefeuille.

L'exercice de ces droits de vote a été exercé en toute indépendance, dans l'intérêt exclusif des porteurs du FCP.

B. COMMISSIONS (319-14 DU RG AMF)

La commission de mouvement apparaît dans les comptes du fond d'investissement alternatif (FIA) sous la rubrique "Frais de négociation". La commission de mouvement peut faire l'objet d'un partage entre le dépositaire et la société de gestion dans les conditions mentionnées dans le prospectus.

Aucune commission en nature n'a été versée à la société de gestion et il n'est pas prévu qu'une quelconque commission en nature soit versée ou remise à la société de gestion.

Le FCP ne charge pas de commission de mouvement.

C. FRAIS D'INTERMEDIATION (ART. 319-18 RG AMF)

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.exane-am.com.

D. PLACEMENTS COLLECTIFS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE

La société de gestion gère également les organismes de placement collectif en valeurs mobilières domiciliés au Luxembourg suivants :

SICAV EXANE FUNDS 1

- COMPARTIMENT EXANE ARCHIMEDES FUND
- COMPARTIMENT EXANE CERES FUND
- COMPARTIMENT EXANE INTEGRALE FUND
- COMPARTIMENT EXANE MERCURY FUND
- COMPARTIMENT EXANE MULTISECTOR FUND
- COMPARTIMENT EXANE PANGAEA FUND
- COMPARTIMENT EXANE OVERDRIVE FUND
- COMPARTIMENT EXANE PHENIX FUND
- COMPARTIMENT EXANE VOLTA FUND
- COMPARTIMENT EXANE ZEPHYR FUND

SICAV EXANE FUNDS 2

- COMPARTIMENT EXANE CRISTAL FUND
- COMPARTIMENT EXANE EQUITY SELECT EUROPE
- COMPARTIMENT EXANE CARE FUND

La société de gestion gère également les organismes de placement collectif en valeurs mobilières domiciliés en France suivants :

FCP EXANE LONG / SHORT EQUITY FUND

- COMPARTIMENT EXANE GULLIVER FUND
- COMPARTIMENT EXANE VAUBAN FUND

FCP EXANE PLEIADE TRESORERIE

FCP EXANE PLEIADE FUND

E. POLITIQUE DE TRANSMISSION ET D'EXECUTION DES ORDRES

La société de gestion a mis en place une politique de transmission et d'exécution d'ordres afin de respecter le principe de meilleure exécution pour les organismes de placement collectif qu'elle gère.

Cette politique est disponible auprès de la société de gestion, dont le siège social est situé 6 rue Ménars 75002 PARIS et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.exane-am.com.

F. CONTROLE DES INTERMEDIAIRES

Conformément à sa politique de transmission et d'exécution des ordres, la société de gestion sélectionne ses intermédiaires intervenant dans le cadre de l'exécution d'ordres sur le principe de la primauté de l'intérêt du client et de la « best execution ». Ceux-ci sont agréés par la société de gestion. Les critères retenus pour l'élaboration de la liste des intermédiaires agréés sont notamment les suivants:

- Qualité de l'exécution (et notamment rapidité) ;
- Qualité des retours d'exécution ;
- Expérience sur certains marchés ou instruments financiers ;
- Tarification proposée.

G. INFORMATION SUR LES FRAIS DE GESTION VARIABLES (REGLEMENT DE DEONTOLOGIE AFG)

Le FCP et son FCP Maître ne chargent pas de frais de gestion variable directs au bénéfice de la société de gestion. Les fonds sous-jacents dans lesquels le FCP Maître investit peuvent, le cas échéant, charger des frais de gestion variable.

H. FRAIS SUPPORTES PAR LE FIA (ARTICLE 422-115 RG AMF)

| Parts | Frais Courants 2018 | Commission de surperformance |
|-------|---------------------|------------------------------|
| I | 2,51% | Néant |
| P | 3,01% | Néant |

Frais du Fonds Maitre :

| Parts | Frais Courants 2018 | Commission de surperformance |
|-------|---------------------|------------------------------|
| I | 1,61% | Néant |
| P | 2,26% | Néant |

I - REMUNERATIONS VERSEES PAR LA SOCIETE DE GESTION

La politique de rémunération mise en place au sein d'Exane asset management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (dite « Directive UCITS V »).

En termes de gouvernance, le conseil d'administration a créé un comité de rémunération auquel est déléguée la mise en place des actions nécessaires pour remplir ses obligations en regard de la politique de Rémunération. Un conseil d'administration dédié avalise l'arrêté annuel des rémunérations proposé par la Direction Générale sur la base d'un compte rendu des travaux du Comité de Rémunération.

L'attribution ou non de rémunérations variables individuelles doit respecter l'alignement des intérêts des salariés avec ceux des clients d'une part et de la société de gestion d'autre part. Ainsi, au-delà des performances financières observées dans le respect des contraintes de gestion, établies et suivies par le contrôle des risques, un ensemble de critères qualitatifs additionnels est pris en compte : la sensibilité aux risques opérationnels, le respect de la réglementation et la discipline de construction de portefeuille ainsi que l'évaluation de l'apport transversal en termes d'expertise de chaque contributeur. La prise en compte de l'ensemble de ces critères permet à la fois d'affiner de manière discrétionnaire les montants individuels finaux et d'ajuster les conditions suspensives des paiements différés de la rémunération variable.

L'exercice 2018 sur Exane asset management a conduit aux résultats suivants (les montants présentés sont exprimés en milliers d'euros et calculés au niveau de la société de gestion) :

| Exercice 2018 | Ensemble du personnel |
|-------------------------|-----------------------|
| Effectif concerné | 53 |
| Rémunérations fixes | 4 581 840 |
| Rémunérations variables | 2 298 000 |
| Total | 6 879 840 |

Données relatives au personnel identifié

| Exercice 2018 | Cadres supérieurs | Membres du personnel ayant une incidence significative sur les risques | Total |
|---------------|-------------------|--|-----------|
| Total | 3 040 722 | 3 127 805 | 6 168 527 |

J – RAPPORT ANNUEL DE L'OPC MAÎTRE

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au présent rapport et est également disponible sur le site internet d'Exane Asset Management : www.exane-am.com

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

EXANE PLEIADE PERFORMANCE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
EXANE ASSET MANAGEMENT
6, rue Ménars
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale nourricier EXANE PLEIADE PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



EXANE PLEIADE PERFORMANCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

1. Contrats financiers de gré à gré :

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

.....
 PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
 T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



EXANE PLEIADE PERFORMANCE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



EXANE PLEIADE PERFORMANCE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

| |
|---|
| <p><i>Document authentifié par signature électronique</i> Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM</p> |
|---|

comptes annuels

BILANactif

| | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Instruments financiers | 171 259 197,16 | 346 450 470,73 |
| • OPC MAÎTRE | 171 259 197,16 | 346 130 455,59 |
| • CONTRATS FINANCIERS | - | 320 015,14 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | 320 015,14 |
| Créances | 2 496 007,11 | 5 139 041,96 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 2 496 007,11 | 5 139 041,96 |
| Comptes financiers | 7 276 439,76 | 12 467 587,86 |
| Liquidités | 7 276 439,76 | 12 467 587,86 |
| Autres actifs | - | - |
| Total de l'actif | 181 031 644,03 | 364 057 100,55 |

BILAN passif

| | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Capitaux propres | | |
| • Capital | 177 242 492,85 | 351 509 670,08 |
| • Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| • Report à nouveau | - | - |
| • Plus et moins-values nettes de l'exercice | 1 396 552,32 | 5 896 258,59 |
| • Résultat de l'exercice | -426 855,88 | -993 520,46 |
| Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i> | 178 212 189,29 | 356 412 408,21 |
| Instruments financiers | 2 389 367,68 | 646 466,78 |
| • CONTRATS FINANCIERS | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | 2 389 367,68 | 646 466,78 |
| Dettes | 430 087,06 | 6 998 225,56 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 430 087,06 | 6 998 225,56 |
| Comptes financiers | - | - |
| Concours bancaires courants | - | - |
| Emprunts | - | - |
| Total du passif | 181 031 644,03 | 364 057 100,55 |

HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

| Devise | EUR | EUR |
|--|----------------|----------------|
| Opérations de couverture | | |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Engagements de gré à gré | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Autres engagements | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| Autres opérations | | |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Engagements de gré à gré | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | 117 297 077,10 | 230 061 819,46 |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Autres engagements | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |

COMPTE de résultat

| | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|--|--------------------|----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Produits sur opérations financières | | |
| • Produits sur dépôts et sur comptes financiers | -2 482,76 | 623,10 |
| • Produits sur actions et valeurs assimilées | - | - |
| • Produits sur obligations et valeurs assimilées | - | - |
| • Produits sur titres de créances | - | - |
| • Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| • Produits sur contrats financiers | - | - |
| • Autres produits financiers | - | - |
| Total (I) | -2 482,76 | 623,10 |
| Charges sur opérations financières | | |
| • Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| • Charges sur contrats financiers | - | - |
| • Charges sur dettes financières | -35 010,35 | -24 331,07 |
| • Autres charges financières | - | - |
| Total (II) | -35 010,35 | -24 331,07 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | -37 493,11 | -23 707,97 |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | -543 385,90 | -1 235 599,35 |
| Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV) | -580 879,01 | -1 259 307,32 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | 154 023,13 | 265 786,86 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | - | - |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) : | -426 855,88 | -993 520,46 |

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC, défini par l'arrêté du Ministre de l'Economie en date du 6 mai 1993 et modifié par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 du 2 octobre 2003.

Parts ou actions d'opc et fonds d'investissement

Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Echanges financiers (swaps) de gré à gré

A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêts et/ou de devises du marché.

Le prix des instruments dérivés de gré à gré sont envoyés par les contreparties à la société de gestion. Après un contrôle de cohérence, la société de gestion valide les prix avant l'établissement de la valeur liquidative. Les documents justifiant les prix des contreparties sont conservés à des fins de contrôle.

La société de gestion a la possibilité de demander à la contrepartie d'envoyer les prix au valorisateur conformément à la périodicité agréée. Si la contrepartie n'envoie pas sa valorisation, le valorisateur le signalera à la société de gestion. A défaut de prix, le valorisateur prendra le dernier cours envoyé par la contrepartie.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises d'une durée inférieure à 3 mois lors de leur conclusion peuvent ne pas faire l'objet d'une valorisation au prix du marché, les flux d'intérêts à verser et à recevoir étant alors linéarisés sur la durée de vie restant à courir.

Méthodes en cas d'échanges financiers adossés : l'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises fait l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange, dans le cadre des modalités contractuelles. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié.

Les actifs libellés dans une autre devise que l'Euro sont valorisés en devise locale puis convertis en Euro au cours de change officiellement convenu, le jour de valorisation

Les change à terme sont valorisés au cours des devises le jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report / déport.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Rémunération de la gestion financière

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et, le cas échéant, la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé un objectif défini de performance. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP.

| Frais facturés à l'OPC | Assiette | Taux barème FCP Nourricier | | Taux barème FCP Maître |
|---|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Part I | Part P | Part I |
| Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux annuel TTC maximum | | Taux annuel TTC maximum |
| | | 0,25% | 0,50% | 0,10% |
| Commission de mouvement | Prélèvement sur chaque transaction | Néant | Néant | Néant |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | * voir note sous tableau | * voir note sous tableau | * voir note sous tableau |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant | Néant | Néant |

Les frais de fonctionnement et de gestion du fonds maître sont supportés par le fonds nourricier à raison de son investissement dans le fonds maître. Les parts I et P du FCP nourricier « Exane Pleiade Performance » étant investies dans les parts I du fonds maître « Exane Pleiade Fund », elles supporteront indirectement les frais de gestion associés à ces parts.

* Frais de gestion indirects maximum du FCP Maître

Le FCP Maître applique une commission de gestion de 0,10% (Taux annuel TTC maximum).

Le FCP Maître s'engage à ne souscrire que dans des OPC et fonds d'investissement dont les frais de gestion fixes ne dépasseront pas 2% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables ne dépasseront pas 20% TTC de la surperformance.

Devise de comptabilité

L'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

ar
me
s
e
x
e
s

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation du résultat et des plus values nettes réalisées (Parts I et P).



2 évolutionactif net

| Devise | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| | EUR | EUR |
| Actif net en début d'exercice | 356 412 408,21 | 474 953 426,80 |
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc) | 36 194 782,15 | 155 677 792,79 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc) | -203 850 430,72 | -269 998 125,27 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 4 417 470,72 | 8 261 811,64 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | - | - |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | 625 604,36 | 2 864 005,19 |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | -2 892 924,25 | -3 461 574,60 |
| Frais de transaction | - | - |
| Différences de change | - | - |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers : | -10 050 926,13 | -9 543 034,16 |
| - <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>1 173 785,34</i> | <i>11 224 711,47</i> |
| - <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>11 224 711,47</i> | <i>20 767 745,63</i> |
| Variations de la différence d'estimation des contrats financiers : | -2 062 916,04 | -1 082 586,86 |
| - <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-2 389 367,68</i> | <i>-326 451,64</i> |
| - <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>-326 451,64</i> | <i>756 135,22</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | - | - |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -580 879,01 | -1 259 307,32 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Actif net en fin d'exercice | 178 212 189,29 | 356 412 408,21 |

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

| | Taux | Actions | Change | Autres |
|--|------|---------|--------|----------------|
| Opérations de couverture | | | | |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | - | - | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - | - | - |
| Autres engagements | - | - | - | - |
| Autres opérations | | | | |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | - | - | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - | - | 117 297 077,10 |
| Autres engagements | - | - | - | - |

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

| | Taux fixe | Taux variables | Taux révisable | Autres |
|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| Actif | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | 7 276 439,76 |
| Hors-bilan | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - |

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

| | 0 - 3 mois | 3 mois - 1 an | 1 - 3 ans | 3 - 5 ans | > 5 ans |
|--|--------------|---------------|-----------|-----------|---------|
| Actif | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 7 276 439,76 | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - |

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

| Par devise principale | - | - | - | Autres devises |
|--|---|---|---|----------------|
| Actif | | | | |
| Opc Maître | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - |
| Autres actifs | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Dettes | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - |

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

| | | |
|---|--|---------------------|
| Créances | | 2 496 007,11 |
| Opérations de change à terme de devises : | | |
| Achats à terme de devises | | - |
| Montant total négocié des Ventes à terme de devises | | - |
| Autres Créances : | | |
| Dépôt de garantie versé | | 2 470 000,00 |
| Souscription à recevoir | | 26 007,11 |
| - | | - |
| - | | - |
| - | | - |
| Autres opérations | | - |
| Dettes | | 430 087,06 |
| Opérations de change à terme de devises : | | |
| Ventes à terme de devises | | - |
| Montant total négocié des Achats à terme de devises | | - |
| Autres Dettes : | | |
| Frais provisionnés | | 107 773,33 |
| Achat à règlement différés | | 223 808,34 |
| Rachat à payer | | 98 505,39 |
| - | | - |
| - | | - |
| Autres opérations | | - |

3.6. Capitaux propres

| Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice : | Souscriptions | | Rachats | |
|---|-----------------|---------------|-----------------|----------------|
| | Nombre de parts | Montant | Nombre de parts | Montant |
| PART / FR0010317784 | 1 875,909 | 29 343 906,69 | 5 454,912 | 85 323 382,48 |
| PART P / FR0010402990 | 47 546,776 | 6 850 875,46 | 822 197,479 | 118 527 048,24 |
| Commission de souscription / rachat par catégorie de part : | | Montant | | Montant |
| PART / FR0010317784 | | - | | - |
| PART P / FR0010402990 | | - | | - |
| Rétrocessions par catégorie de part : | | Montant | | Montant |
| PART / FR0010317784 | | - | | - |
| PART P / FR0010402990 | | - | | - |
| Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part : | | Montant | | Montant |
| PART / FR0010317784 | | - | | - |
| PART P / FR0010402990 | | - | | - |

3.7. Frais de gestion

| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen | % |
|---|-------------|
| Catégorie de part : | |
| PART / FR0010317784 | - |
| PART P / FR0010402990 | 0,50 |
| Catégorie de part : | |
| PART / FR0010317784 | - |
| PART P / FR0010402990 | - |
| Rétrocession de frais de gestion : | |
| - Montant des frais rétrocédés à l'Opc | - |
| - Ventilation par Opc "cible" : | |
| - Opc 1 | - |
| - Opc 2 | - |
| - Opc 3 | - |
| - Opc 4 | - |

3.8. Engagements reçus et donnés

| | |
|--|---------------------|
| 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital..... | néant |
| 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés : | |
| - Collatéral versé à EXANE | 510 000,00 |
| - Collatéral versé à NATIXIS | 760 000,00 |
| - Collatéral versé à SOCIETE GENERALE | 1 200 000,00 |

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

| | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

| | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

| | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| - opc | 171 259 197,16 |
| - autres instruments financiers | 25 295 692,80 |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

| Date | Catégorie de part | Montant global | Montant unitaire | Crédit d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|------|-------------------|----------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - |

| | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Affectation du résultat | EUR | EUR |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | -426 855,88 | -993 520,46 |
| Total | -426 855,88 | -993 520,46 |

| PART / FR0010317784 | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|--|-------------------|------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | -16 899,90 | -7 885,42 |
| Total | -16 899,90 | -7 885,42 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

| PART P / FR0010402990 | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|--|--------------------|--------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | -409 955,98 | -985 635,04 |
| Total | -409 955,98 | -985 635,04 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

| Date | Montant global | Montant unitaire |
|------|----------------|------------------|
| - | - | - |
| - | - | - |
| - | - | - |
| - | - | - |

| | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Affectation des plus et moins-values nettes | EUR | EUR |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 1 396 552,32 | 5 896 258,59 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | 1 396 552,32 | 5 896 258,59 |

| PART / FR0010317784 | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|--|-------------------|---------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 796 277,89 | 2 693 375,26 |
| Total | 796 277,89 | 2 693 375,26 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

| PART P / FR0010402990 | 31.12.2018 | 29.12.2017 |
|--|-------------------|---------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 600 274,43 | 3 202 883,33 |
| Total | 600 274,43 | 3 202 883,33 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 31 janvier 2007.

| Devise | | | | | |
|------------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| EUR | 31.12.2018 | 29.12.2017 | 30.12.2016 | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
| Actif net | 178 212 189,29 | 356 412 408,21 | 474 953 426,80 | 273 594 232,84 | 161 803 281,67 |

| PART / FR0010317784 | Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR | | | | |
|--|---|------------|------------|------------|------------|
| | 31.12.2018 | 29.12.2017 | 30.12.2016 | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
| Nombre de parts en circulation | 6 704,298 | 10 283,301 | 13 952,725 | 9 637,044 | 9 708,73 |
| Valeur liquidative | 15 181,29 | 15 851,42 | 15 960,19 | 15 406,94 | 14 230,48 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire (y compris acomptes)* | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire* | 116,25 | 261,15 | 276,51 | 598,04 | 166,15 |

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

| PART P / FR0010402990 | Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR | | | | |
|--|---|---------------|---------------|-------------|-------------|
| | 31.12.2018 | 29.12.2017 | 30.12.2016 | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
| Nombre de parts en circulation | 548 863,306 | 1 323 514,009 | 1 706 005,624 | 872 137,203 | 177 532,128 |
| Valeur liquidative | 139,25 | 146,13 | 147,86 | 143,46 | 133,17 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire (y compris acomptes)* | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire* | 0,34 | 1,67 | 1,83 | 4,88 | 0,74 |

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2018

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|----------------------------------|------------------------|---------------|----------------|-----------------------|--------------------|--------------|
| <i>Valeurs mobilières</i> | | | | | | |
| <i>O.P.C.V.M.</i> | | | | | | |
| FR0010277285 | EXANE PLEIADE FUND 5 I | PROPRE | 11 642,975 | 171 259 197,16 | EUR | 96,10 |
| <i>Total O.P.C.V.M.</i> | | | | 171 259 197,16 | | 96,10 |
| <i>Total Valeurs mobilières</i> | | | | 171 259 197,16 | | 96,10 |
| <i>Swap de Taux</i> | | | | | | |
| SWAP03808255 | SWAP PERF NAT 290319 | RECU | 29 579 695,20 | -695 190,09 | EUR | -0,39 |
| SWAP03808255 | SWAP PERF NAT 290319 | VERSE | -29 579 695,20 | 0,00 | EUR | 0,00 |
| SWAP03810770 | SWAP PLEIASG 280219 | RECU | 62 421 689,10 | -1 101 593,28 | EUR | -0,62 |
| SWAP03810770 | SWAP PLEIASG 280219 | VERSE | -62 421 689,10 | 0,00 | EUR | 0,00 |
| SWAP03809828 | SWAPPLEIAEXA110119 | RECU | 25 295 692,80 | -592 584,31 | EUR | -0,33 |
| SWAP03809828 | SWAPPLEIAEXA110119 | VERSE | -25 295 692,80 | 0,00 | EUR | 0,00 |
| <i>Total Swap de Taux</i> | | | | -2 389 367,68 | | -1,34 |
| <i>Liquidités</i> | | | | | | |
| <i>BANQUE OU ATTENTE</i> | | | | | | |
| | ACH DIFF OP DE CAPI | PROPRE | 0,00 | -98 505,39 | EUR | -0,06 |
| | ACH DIFF TITRES EUR | PROPRE | 0,00 | -223 808,34 | EUR | -0,13 |
| | BANQUE EUR SGP | PROPRE | 0,00 | 7 276 439,76 | EUR | 4,08 |
| | SOUS RECEV EUR SGP | PROPRE | 0,00 | 26 007,11 | EUR | 0,01 |
| <i>Total BANQUE OU ATTENTE</i> | | | | 6 980 133,14 | | 3,92 |
| <i>DEPOSIT DE GARANTIE</i> | | | | | | |
| | COLLATÉRAL ESP VERSÉ | PROPRE | 0,00 | 510 000,00 | EUR | 0,29 |
| | COLLATÉRAL ESP VERSÉ | PROPRE | 0,00 | 760 000,00 | EUR | 0,43 |
| | COLLATÉRAL ESP VERSÉ | PROPRE | 0,00 | 1 200 000,00 | EUR | 0,67 |
| <i>Total DEPOSIT DE GARANTIE</i> | | | | 2 470 000,00 | | 1,39 |
| <i>FRAIS DE GESTION</i> | | | | | | |
| | PRCOMGESTFIN | PROPRE | 0,00 | -33 405,10 | EUR | -0,02 |

EXANE PLEIADE PERFORMANCE

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|--|-----------------|---------------|----------|-----------------------|--------------------|---------------|
| | PRN-1COMGESTFIN | PROPRE | 0,00 | -74 368,23 | EUR | -0,04 |
| Total FRAIS DE GESTION | | | | -107 773,33 | | -0,06 |
| Total Liquidites | | | | 9 342 359,81 | | 5,24 |
| Total EXANE PLEIADE PERFORMANCE | | | | 178 212 189,29 | | 100,00 |